

Le Clos des prés accueillera ses premiers résidents à partir du 16 décembre

CHAZAY-D'AZERGUES Le Clos des Prés est le premier des trois principaux programmes de logements sociaux qui se concrétise après avoir été sujet à diverses controverses (la commune avait été épinglée pour son nombre insuffisants de logements sociaux). "La société Alila et l'Opac, Office public d'aménagement et de construction du Rhône, accueilleront les premiers résidents le 16 décembre, confie Marion Lapierre, responsable d'opération à l'Opac du Rhône. Il s'agit là d'un achat sur plan. "

La résidence le Clos des prés se veut une résidence à taille humaine. Située au cœur du village, le long de la RD30 sur l'ex-emplacement des établissements Gamm vert, elle offre une qualité de vie agréable, proche de divers services et équipements nécessaires au quotidien. Ce sont 34 appartements allant du T2 au T5 et quatre maisons individuelles groupées, disposant tous d'une place de parking en sous-sol, qui vont constituer un nouveau quartier de Chazay. Selon les accords signés avec le Département, six logements sont conformes à la loi Rhône +, Vivre chez soi. Il s'agit de logements

adaptés à l'autonomie de personnes à mobilité réduite. "Ils bénéficient des meilleures normes d'isolation thermique et phonique (RT 2012). Chaque logement possédera un espace privatif, balcon ou terrasse pour les appartements et un jardin privatif pour les maisons. "



Les finitions sont en cours.

Moins de pénalités à payer

Si des retards ont été pris suite à des soucis avec le constructeur principal, la Covid n'a que relativement peu impacté l'avancement des travaux. Une réalisation pour un montant de 6 770 500 euros rendue possible grâce aux subventions de l'Etat, de la commune, du ministère de la Défense (des logements sont réservés pour ses personnels), de la Caisse des dépôts et consignations ainsi qu'une contribution du Département. Les logements répondent au label MF habitat

RT 2012 garantissant un bilan thermique de haute qualité", explique la responsable du projet. La réalisation de ce premier des programmes imposés à la commune de Chazay, pour répondre aux exigences de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) qui impose 25 % de logements sociaux aux communes de plus de 3 500 habitants, aura comme autre impact non négligeable la baisse des pénalités payées pour cause de non-conformité avec la loi, près de 1 M€ total. Le ministre Kanner avait fait le déplacement en 2016 pour venir rappeler la loi et agir sur les prérogatives laissées à la commune en matière d'urbanisme. D'autres résidences sont en projet : résidence Les terrasses des Varennes, résidence sur le site de l'ancienne maison Lafarge, La maison Morel et les Bageardes. ■